



KPMG SA
28 avenue Maréchal de Lattre de
Tassigny
BP 547
50105 Cherbourg-En-Cotentin

Association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé
567 Rue Jean Bouin B.P. 112 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
28 avenue Maréchal de Lattre de
Tassigny
BP 547
50105 Cherbourg-En-Cotentin

Association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé

567 Rue Jean Bouin B.P. 112 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Cherbourgeoise de Gestion et de Promotion du Travail Protégé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cherbourg-en-Cotentin, le 19 avril 2024

KPMG SA



Thierry CHAMPION

Associé

ACTP 2023

adresse :

567 RUE JEAN BOUIN

SIRET : 332 724 822

**Comptes sociaux
clos au 31 décembre 2023**

|| *Actif – Passif – Compte de résultat*
|| *Annexe aux comptes sociaux*

Bilan Actif

		31-déc.-23			31-déc.-22	
		Brut	Amort-prov	Net	Net	
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations	Incorporelles	Frais D'établissement				
		Frais de Recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques				
		Autres Immobilisations Incorporelles	42 824	42 824	0	1 189
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	Corporelles	Terrains	236 414	36 420	199 994	205 429
		Constructions	2 021 614	905 166	1 116 449	1 057 312
		Installations Techniques, matériels et Outillages	1 796 530	1 340 263	456 267	430 928
		Autres Immobilisations corporelles	2 008 298	1 738 444	269 853	267 810
		Immobilisations corporelles en cours	25 582		25 582	54 977
		Avances et acomptes			0	11 506
	Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés					
	Financières	Participations évaluées selon le métho. De mise en équiv.				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés		255 489		255 489	368 081	
Prêts		235 343		235 343	212 468	
	Autres immobilisations financières	2 172		2 172	2 172	
TOTAL I		6 624 267	4 063 117	2 561 150	2 611 872	

Bilan Actif (suite)

		31-déc.-23			31-déc.-22
		Brut	Amort-prov	Net	Net
Stocks	Matières Premières et approvisionnement	56 005		56 005	46 863
	En cours de production de biens	73 133		73 133	63 364
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises			0	0
TOTAL II		129 138	0	129 138	110 227
Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	12 711		12 711	8 076
	Clients et comptes rattachés	1 487 627	82 154	1 405 473	1 421 030
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	277 107		277 107	343 875
TOTAL III		1 777 444	82 154	1 695 291	1 772 981
Trésorerie	Valeurs mobilières de placement	1 994 800		1 994 800	1 130 000
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	2 161 938		2 161 938	2 816 546
TOTAL IV		4 156 738	0	4 156 738	3 946 546
comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	26 623		26 623	31 093
	Frais d'émission d'emprunt				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF		12 714 210	4 145 271	8 568 939	8 472 718

Bilan Passif			
		31-déc.-23	31-déc.-22
Fonds propres	Fonds Propres sans droits de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables</i>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
	Fonds Propres avec droits de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres Fonds Propres		
	Apport		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves	3 672 846	3 672 846	
Report à nouveau (1)	2 216 912	1 490 784	
Résultat de l'exercice (2)	254 731	726 128	
SITUATION NETTE (sous total)	6 144 490	5 889 758	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	91 318	74 258	
Provisions réglementées			
TOTAL I	6 235 808	5 964 017	
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds dédiés			
TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	522 179	532 693	
TOTAL III	522 179	532 693	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	242 963	341 691
	Emprunts et dettes financières divers	350	439
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 974	267 109
	Dettes des legs et donations		
	Dettes sociales et fiscales	1 290 957	1 304 973
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
	Autres dettes	11 503	15 716
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	32 205	46 081	
TOTAL IV	1 810 952	1 976 008	
Ecart de conversion passif			
TOTAL V			
TOTAL DU PASSIF	8 568 939	8 472 718	

(1) Dont résultats sous contrôle de tiers financeurs :

0,00

(2) Dont résultats sous contrôle de tiers financeurs :

(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

Compte de résultat

		31-déc.-23	31-déc.-22
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Production vendue de biens	121 439	112 913
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Production vendue de prestations de services	6 164 025	6 032 028
	<i>dont parrainages</i>		
	Production stockée	9 769	-2 151
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et Subventions d'exploitations	2 861 012	2 534 486
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotations consommable		
	Ressources liés à la générosité du public		
	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	77 266	84 051
	Transfert de charges	183 832	130 102
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	12 184	124	
Total des produits d'exploitation (I)		9 429 527	8 891 554
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	4 960	944
	Variation de stock (de marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	175 144	202 316
	Variation de stock (matières 1ère et autres approvisionnements)	-9 142	-5 592
	Services extérieurs et autres achats	1 124 288	921 054
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	160 306	148 402
	Salaires et traitements	6 116 220	5 519 600
	Charges Sociales	1 288 837	1 078 985
	Dotations aux amortissements	307 836	286 669
	Dotations aux provisions -sur immobilisations		
	-sur actif circulant	11 982	48 979
	-sur risques et charges	50 488	5 029
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges d'exploitation	14 418	87	
Total des charges d'exploitation (li)		9 245 336	8 206 472
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		184 191	685 082

Compte de résultat (suite)

		31-déc.-23	31-déc.-22
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières		
	Autres intérêts et produits assimilés	67 499	29 499
	Reprise sur provision		
	Transfert de charges		
	Différence positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits Financiers (III)		67 499	29 499
Ch. financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 047	3 769
	Différence négative de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des Charges Financières (IV)		3 047	3 769
RESULTAT FINANCIERS (III-IV)		64 452	25 730
Produits Exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 602	10 505
	Reprise de provision		
	Quote part Sub Invest virée au résultat	13 109	12 068
	Transfert de charges et charges diverses		
Total des produits Exceptionnels (V)		23 711	22 617
Ch. Exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opération de Gestion	75	20
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 312	3 556
	Dotations aux amortissements et provisions		
Total des Charges exceptionnelle (VI)		2 387	3 576
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		21 325	19 041

Compte de résultat (suite)		
	31-déc.-23	31-déc.-22
		0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôt sur les Bénéfices (VIII)	15 236	3 725
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	9 520 738	8 943 670
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	9 266 006	8 217 542
BENEFICE OU PERTE	254 731	726 128
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	3 060	15 876
TOTAL	3 060	15 876
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 060	15 876
TOTAL	3 060	15 876

Annexe aux comptes

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 est de 8 568 939 Euros, et le compte de résultat dégage un résultat bénéficiaire de 254 731 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après, qui constituent l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels.

Sommaire de l'annexe aux comptes

1	Objet Social, Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes et faits caractéristiques	10
1.1	<i>Objet Social</i>	10
1.2	<i>Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées</i>	10
1.3	<i>Moyens mis en œuvre</i>	10
1.4	<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	10
1.5	<i>Comparabilité des comptes</i>	10
1.6	<i>Principes généraux</i>	11
1.7	<i>Modes et méthodes d'évaluation comptables appliqués</i>	11
1.7.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	11
1.7.2	Créances clients et comptes rattachés	11
1.7.3	Stocks et en cours	11
1.7.4	Créances	12
1.7.5	Disponibilités	12
1.7.6	Les produits d'activité	12
2	Notes relatives aux postes du bilan	13
2.1	ACTIF	13
2.1.1	Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé (valeurs brutes)	13
2.1.2	Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé (amortissements)	15
2.1.3	Les provisions pour dépréciations	15
2.1.4	Echéances des créances	16
2.1.5	Informations sur les produits à recevoir	16
2.1.6	Charges constatées d'avance	16
2.2	PASSIF	17
2.2.1	Fonds propres et évolution des fonds propres	17
2.2.2	Mouvements ayant affecté les provisions pour risques et charges	17
2.2.3	Echéances des dettes	18
2.2.4	Informations sur les charges à payer	18
2.2.5	Produits constatés d'avance	19
3	Notes relatives aux postes du compte de résultat	19
3.1.1	Concours Publics :	19
3.1.2	Transfert de charges	19
3.1.3	Charges et produits financiers	19
3.1.4	Charges et produits exceptionnels	19
4	Autres informations	19
4.1.1	Information concernant les engagements reçus et donnés	19
4.1.2	Ventilation de l'effectif moyen 2021	20
4.1.3	Dirigeants	20
4.1.4	Honoraires des commissaires aux comptes	20
4.1.5	Frais de recherches et de développement	20
4.1.6	Contributions volontaires en nature	21

1 OBJET SOCIAL, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Objet Social

« L'Association a pour vocation de travailler par tous moyens légaux à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, notamment en créant des établissements et entreprises susceptible de leur permettre de trouver par le travail et dans un cadre d'accompagnement professionnel et social adapté à leur situation personnelle, une stabilité favorable à une existence sereine ... »

1.2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association est agréée Entreprise Adaptée, les secteurs d'activités sur lesquels nous intervenons :

Hygiène et Propreté

Entretien Espaces verts et production de sapins

Blanchisserie Pressing

Préparation de véhicules neufs et occasions

Collecte et tri de déchets papier et carton pour recyclage

1.3 Moyens mis en œuvre

L'Entreprise Adaptée ACTP est située, depuis 2007 à Tourlaville au 567 rue jean BOUIN sur un site de 16 571 m² qui comportant un bâtiment principal de 2863 m², un bâtiment de 1230m² dédié à l'activité Espaces Verts, et deux bâtiments de chacun 260 m² ateliers pour l'activité Préparation de véhicules. Une parcelle d'environ 1250 m² a été viabilisée en plateforme pour parcage de véhicules.

La production des sapins se répartit sur 14ha dont 10ha63a en propriété, 3ha29a en location, et 2 ha mis à disposition.

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

Production d'un film « Revanche », à l'ACTP,

Notre projet est né d'une collaboration avec l'association BITI VOD (ESS), association d'audiovisuel de soutien pour l'insertion sociale et professionnelle.

Ce court métrage a pour vocation de changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap, avec comme message de fond : « Tant que nous restons solidaires tout est possible ».

Ce film est joué avec les salariés de l'entreprise (en situation de handicap ou pas) et inspiré d'histoires vraies, vécues par nos collaborateurs.

Ce projet va au-delà d'un tournage, il s'agit pour nos salariés d'une réelle performance ainsi qu'une expérience humaine d'une rare intensité.

Ce film a été projeté en avant-première au Festival InCity à Cherbourg en septembre, puis lors d'une soirée de projection avec plus de 200 personnes présentes (partenaires, clients ou salariés) le 23 novembre dernier. L'objectif étant de proposer ce film à un maximum de personnes et les sensibiliser au Handicap. Faire passer un message positif et donner une image innovante de nos EA

1.5 Comparabilité des comptes

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sont comparables aux comptes de 2022.

1.6 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans le principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

1.7 Modes et méthodes d'évaluation comptables appliqués

1.7.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction de toute charge financière.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement retenue Minimum	Durée d'amortissement retenue Maximum	Mode d'amortissement
Logiciels	1 an	3 ans	Linéaire
Bâtiments	15 ans	40 ans	Linéaire
Matériel et outillage	2 ans	6 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	6 ans	Linéaire
Matériel de bureau :	3 ans	5 ans	Linéaire
Mobilier	7 ans	10 ans	Linéaire

1.7.2 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement. Les risques s'apprécient notamment par la connaissance de litiges, de la qualité des clients et par l'ancienneté des créances.

1.7.3 Stocks et en cours

Stocks achetés : Ils sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ils sont valorisés au coût réel d'achat

Stocks de sapin sur pieds : Ils sont valorisés à leur prix de revient, année par année. L'inventaire est établi de façon statistique, selon les flux entrés-sortis, pondérés par un coefficient de perte de 10% concernant les plantations avant 2020. Pour les plantations depuis 2020, un stock physique est réalisé chaque année, les pertes sont donc comptabilisées au réel chaque année.

1.7.4 Créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.7.5 Disponibilités

Les comptes de disponibilités au 31/12/23 s'élèvent à 4 156 738 €, ils incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement disponibles.

Une provision pour dépréciation est constituée, si la valeur nominale à la fin de l'exercice est inférieure à la valeur nominale d'achat.

1.7.6 Les produits d'activité

Les produits d'activité sont constitués du chiffre d'affaire de l'entreprise adaptée.

2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

2.1 ACTIF

2.1.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé (valeurs brutes)

données en Euros

	Libellés des postes	Valeur brute au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin de période
Immobilisations incorporelles					
	Logiciel	38 934			38 934
	Autres Immobilisations incorporelles	3 890			3 890
	Marques				
	Acomptes versés s/ commandes				
	Total 1	42 824			42 824
Immobilisations corporelles					
	Terrains	209 505			209 505
	Agencement terrains	26 910			26 910
	Constructions	1 496 616	75 030		1 571 647
	Agencement construct°	401 470	48 498		449 968
	Constructions sur sol d'autrui				
	Matériel et outillage	1 727 081	175 962	106 513	1 796 530
	Agencement Aménagement Mat Industriel				
	Install. Générales	256 065			256 065
	Matériel transport	1 651 158	86 805	52 779	1 685 184
	Matériel bureau & info	26 037	3 748		29 785
	Mobilier	37 263			37 263
	Autres Immob,corporelles				
	Immob en-cours	54 977	76 075	105 470	25 582
	Acomptes versés s/ commandes	11 506		11 506	
	Total 2	5 898 589	466 118	276 268	6 088 439
Immobilisations financières					
	Titres de participation				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	368 081	103 400	215 992	255 489,18
	Prêts	212 468	22 875		235 342,66
	Autres immobilisations financières	2 172			2 172,00
	Total 3	582 721	126 275	215 992	493 004
	Total 1+2+3	6 524 134	592 393	492 260	6 624 267

Les principales acquisitions de l'exercice 2023 concernent :

- Immobilier, extension bâtiment espaces pour 75k€
- Installations Générales mise en place de bornes électriques 26k€, abris pour lavage des véhicules pour 21k€
- Du matériel et outillage pour 173K€, 132K€ affecté au service espaces vert, 24k€ au service nettoyage industriel, 4k€ au service Pressing et 13k€ au service collecte et tri de déchets papier et carton.
- Du matériel de transport pour 87k€, 44K€ affecté au service Collecte tri déchets papier/carton et, au service nettoyage industriel pour 42k€,
- Matériel Informatique 4k€,

Les principales sorties de l'exercice 2023 sont :

- Du matériel de transport et matériel et outillage cédé.

2.1.2 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé (amortissements)

données en Euros

	Libellés des postes	Valeur brute au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions/ Cession	Valeur brute en fin de période
Amortissements sur immobilisations incorporelles					
	Logiciel	41 635	1 189		42 824
	Total 1	41 635	1 189		42 824
Amortissements sur immobilisations corporelles					
	Agencement Terrains	30 986	5 435		36 420
	Constructions	766 108	42 710		808 817
	Agct Constructions	74 666	21 682		96 348
	Constructions sur sol d'autrui				
	Matériel et outillage	1 296 153	148 312	104 202	1 340 263
	Agencement Aménagement Mat Industriel				
	Install. Générales	231 114	6 753		237 866
	Matériel transport	1 423 628	74 311	52 779	1 445 160
	Matériel bureau & info	16 034	6 618		22 652
	Mobilier	31 938	828		32 766
	Autres Immob,corporelles				
	Total 2	3 870 627	306 647	156 981	4 020 294
	Total 1+2	3 912 262	307 836	156 981	4 063 117

2.1.3 Les provisions pour dépréciations

- **Sur immobilisations Corporelles et incorporelles**
Néant

- **Sur Immobilisations Financières**
Néant

- **Sur stock et en cours**
Néant

- **Sur créances clients**

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée dans les comptes à hauteur de 82 154 € due à l'ancienneté de la créance et à des avis de dépôts de bilan ou redressement judiciaire.

- **Sur valeur mobilières de Placement**
Néant

2.1.4 Echéances des créances

données Euros

Etat des créances de l'actif	Montant Brut	Degré de liquidité de l'actif	
		à moins d'1 an	à plus d'1 an
Autres immobilisations financières	493 004		493 004
Clients douteux ou litigieux	98 179		98 179
Autres créances Clients	1 389 448	1 389 448	
Créances sociales	248 756	248 756	
Créances TVA	18 053	18 053	
Autres créances Fiscales			
Autres créances	10 297	10 297	
Charges constatées d'avance	26 623	26 623	
TOTAL GENERAL	2 284 360	1 693 177	591 183

2.1.5 Informations sur les produits à recevoir

données Euros

Produits à recevoir	Montant
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes	
Créances clients et comptes rattachés	235 569
Autres créances	8 511
Valeur Mobilières de Placement	25 304
TOTAL	269 384

2.1.6 Charges constatées d'avance

données Euros

CHARGES CONSTATES D'AVANCE	
Charges d'exploitation	26 623
Charges Financières	
Charges Exceptionnelles	
TOTAL	26 623

2.2 PASSIF

2.2.1 Fonds propres et évolution des fonds propres

Les fonds propres sont constitués d'apport sans droit de reprise à la date de création et des Résultats cumulés

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise										-
Fonds propres avec droit de reprise										-
Ecart de réévaluation										-
Réserves	3 672 846		3 672 846							3 672 846
Report à nouveau	1 490 784		1 490 784	726 128						2 216 912
Excédent ou déficit de l'exercice	726 128		726 128			254 731		726 128		254 731
Situation nette	5 889 758	-	5 889 758	726 128	-	254 731	-	726 128	-	6 144 490
Fonds propres consommables										-
Subventions d'investissement	74 258		74 258			30 169		13 109		91 318
Provisions réglementées										-
TOTAL	5 964 017	-	5 964 017	726 128	-	284 900	-	739 237	-	6 235 808

2.2.2 Mouvements ayant affecté les provisions pour risques et charges

- **Provisions pour risques**

Une provision pour litige client constatée dans les comptes 2017 de 2267€, non soldé est toujours provisionné au 31 décembre 2023. Une provision pour risque prud'homal constatée dans les comptes 2019 pour un montant de 63K€ une dotation pour risque prud'homal concernant un complément de provision sur ce dossier est constatée dans les comptes 2023 à hauteur de 7 500€, et une provision pour risque prud'homal constatée dans les comptes 2020 pour 24k€ litiges toujours en cours au 31/12/2023, Un provision concernant les congés payés acquis en cas d'arrêt maladie avec un effet rétroactif de 3 ans est constatée dans les comptes 2023 à hauteur de 42 967.71€

- **Provisions pour charges**

Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision IDR, est comptabilisée dans les comptes et calculée selon les principes suivants :

- Départ à l'initiative du salarié
- Selon la convention collective applicable à chaque Secteur d'activité
- Selon la catégorie des salariés
- Age de départ 64 ans
- Taux de charges moyen, (deux taux sont considérés, un pour les cadres et un pour non-cadre)
- Taux d'actualisation 3.10%.
- Coefficient d'évolution des salaires : 3.20%

Le montant effectivement comptabilisé en provision pour risque et charges à la clôture de l'exercice 2023 est de 381 775€.

Provision pour médaille du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes 2023

Provision pour gros travaux ou grandes révisions

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes 2023

2.2.3 Echéances des dettes

données Euros

Etat des dettes	Montant Brut	Degré de liquidité de passif		
		à 1 an au plus	à plus d'1 an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt auprès établissements de crédit	242 963	80 204	123 404	39 356
Emprunt et dettes financières diverses	350	350		
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs comptes rattachés	232 974	232 974		
Dettes Fiscales et Sociales	1 290 957	1 290 957		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	11 503	11 503		
Produits constatés d'avance	32 205	32 205		
TOTAL GENERAL	1 810 952	1 648 192	123 404	39 356

2.2.4 Informations sur les charges à payer

données Euros

Charges à payer	Montant
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	350
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	76 432
Dettes Fiscales et Sociales	598 374
Autres dettes	11 503
TOTAL	686 659

2.2.5 Produits constatés d'avance

données Euros

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Produits d'exploitation	32 205
Produits Financiers	
Produits Execeptionnel	
TOTAL	32 205

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

3.1.1 Concours Publics :

Concours public, pour 2 861k€ constitué des aides aux poste des travailleurs en situation de handicap.

3.1.2 Transfert de charges

Transfert de charges pour 184k€, principalement constitué, 63k€ d'aide sur les contrats d'apprentissage, de professionnalisation et CAE, 51k€ de remboursement de formation, 43k€ de remboursement prévoyance, 19k€ d'avantage en nature.

3.1.3 Charges et produits financiers

Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts et les produits financiers aux revenus des valeurs mobilières de placement

3.1.4 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel correspond, à la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat et à la cession d'éléments d'actif immobilisé,

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1.1 Information concernant les engagements reçus et donnés

- **Engagements Financiers**

Deux placements restent nantis et bloqués pour la somme de 216k€ en garantie des emprunts transférés à l'AMSH dans le cadre de la construction de l'ESAT Jean Marais. Un placement DAT de 140K€ bloqué en garantie de l'emprunt concernant la construction de l'atelier préparation de véhicules. Un placement DAT partiellement bloqué pour 180k€ en garantie de l'emprunt 2021 pour l'acquisition de matériel et véhicules qui se solde au 05 juin 2026.

Deux véhicules restent gagés ayant fait l'objet d'un emprunt qui se solde le 25 aout 2024. Un tracteur Tondeuse reste gagé ayant fait l'objet d'un emprunt qui se solde au 20 aout 2024.

4.1.2 Ventilation de l'effectif moyen 2023

Catégorie de personnel	Physique	ETP	% / Total ETP
Cadres	2,00	2,00	1%
Agent de maîtrise et Technicien	15,96	15,96	7%
Employés	11,54	10,12	4%
Ouvriers	241,67	210,76	88%
TOTAL	271,17	238,84	100%

Effectif salarié en situation de Handicap	197	168,66	71%
--	------------	---------------	------------

4.1.3 Dirigeants

Le montant de la rémunération global des plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiqué car il conduirait indirectement à mentionner des rémunérations individuelles

4.1.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 536
Diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Total des honoraires	20 536

4.1.5 Frais de recherches et de développement

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement sur l'exercice 2023.

4.1.6 Contributions volontaires en nature

L'Association est dirigée par un conseil d'administration, composé de six à douze membres actifs, aujourd'hui le conseil d'administration compte dix membres. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé, d'un Président, d'un Vice-Président, d'un secrétaire et un trésorier. Le bureau assure le bon fonctionnement de l'Association et veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Ces fonctions sont assurées par des bénévoles.

L'Association a estimé le nombre d'heure moyen par chacun des membres, lors des réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale, un temps de lecture des documents transmis et de préparation des réunions, et un temps estimé pour le Président et le Vice-président étant plus présent à l'Association. Sur la base de ces estimations, pour l'exercice 2023, 170 heures ont été réalisées.

Ce total d'heure est valorisé dans les comptes à 18€ (dont 50% de charges sociales).

Au 31/12/2023, les contributions volontaires en nature s'élèvent 3060€.